[redacted]

0 LP 3 0 -12- 9 2 0 5 8 9 3 6
ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 27 du 28 décembre 1992

COLZA :
- LARVES.
- BILAN DE CAMPAGNE.
REUNION DU 15 JANVIER : INSCRIVEZ-VOUS.
N'OUBLIEZ PAS DE VOUS REABONNER.

COLZA

Larves d'altises et de charançon du bourgeon terminal

Les comptages réalisés par le Service de la Protection des Végétaux montrent la présence de larves dans certaines parcelles non traitées à l'automne.

Réaliser des comptages dans vos parcelles non traitées. Intervenir avec un produit huileux si 60 à 70 % des pieds présentent au moins une larve d'altises ou de charançon du bourgeon terminal.

Attention : Les traitements n'ont qu'une efficacité réduite (60 %).

Bilan phytosanitaire

La campagne 1991/92 restera dans les mémoires, pour bien des raisons, comme une année noire. Mieux vaut l'oublier rapidement.

Evolution de la végétation et suivi parasitaire

A l'automne :

Le manque de pluie a conduit à des levées hétérogènes, entraînant des retournements de parcelles dans les secteurs où la sécheresse a été la plus importante.

Les insectes d'automne ont été relativement discrets. Comme c'est le cas depuis quelques années, les traitements contre les altises et la mouche du chou ont été déconseillés sur la majorité des parcelles.

Les infestations de pucerons ont été variables suivant les parcelles, allant de 0 (majorité des cas) à 100 % de plantes atteintes.

Le charançon du bourgeon terminal, généralisé sur toute la région, a nécessité un traitement dans de nombreuses parcelles dès la mi-octobre.

Pas de développement des maladies à l'automne.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 260 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507

Désherbage

La recherche d'une diminution des charges par les agriculteurs face au nouveau mode de paiement du colza et le manque d'eau ont entraîné un désherbage de pré-levée mal maîtrisé ou absent. Or, les produits de post-levée ont un spectre d'action moins large que la flore adventice présente en Lorraine. Des produits, non homologués, ont été utilisés en reprise de végétation en rattrapage, conduisant parfois à des "catastrophes".

Ravageurs

Le vol de **charançon de la tige** a démarré le 26 février dans le sud meusien. Les attaques ont été importantes et mal maîtrisées dans certaines parcelles entraînant des pertes de rendement.

Les **méligèthes** ont été relativement discrètes dans la majorité des parcelles, sauf dans quelques cas où les seuils d'intervention ont été atteints.

Dans certaines situations, le **charançon des siliques** a posé des problèmes surtout sur les bordures de parcelles. Le seuil de 1 charançon pour 2 plantes a été atteint vers la mi-mai, bien après le traitement fongicide visant le sclérotinia. Le mélange insecticide - fongicide à la chute des premiers pétales n'avait donc pas lieu d'être.

Pas d'intervention spécifique contre les **pucerons cendrés**.

Maladies

La **cylindrosporiose** semble avoir presque complètement disparu avec les nouvelles variétés, ce qui rend le traitement fongicide de reprise de végétation inutile.

Les traitements visant le **sclérotinia** ont été réalisés vers le 20 avril pour les variétés les plus précoces. Un traitement bien positionné juste avant la chute des premiers pétales était suffisant pour couvrir la floraison. Les parcelles témoins (sans traitement fongicide) suivies par le Service de la Protection des Végétaux de Nancy n'ont pas permis de mettre en évidence de contamination par ce champignon. Un pourcentage de tiges attaquées, voisin de 0, a été noté dans une dizaine de parcelles non traitées. Le traitement restera néanmoins systématique parce que préventif.

L'**alternaria** est apparu dans certaines parcelles de façon très ponctuelle et tardive.

Vers la mi-avril, des nécroses au collet engendrées par le **phoma** sont apparues, entraînant des verses et d'importantes pertes à la récolte. Des contaminations ont eu lieu à l'automne, alors que les colzas étaient très peu développés et végétaient. Ce champignon qui d'habitude ne s'observe qu'à l'automne est apparu comme le problème majeur de ce printemps.

Des taux de **pieds secs** importants (90 %) ont encore été notés sur les parcelles habituellement touchées (sud Meuse). Ce dessèchement est directement lié au **Phoma** et au **Verticillium**. Les mêmes chiffres de pieds secs sont obtenus dans les parcelles où seul le phoma est intervenu, provoquant des nécroses du collet.

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

vous invite à participer à une réunion sur le bilan de l'expérimentation "Grandes Cultures"

Le 15 janvier 1993

Centre National de Formation Forestière

Velaine-en-Haye (54) de 9 h 30 à 16 h 30

<u>ORDRE DU JOUR</u> :

9 h 30 - 13 h : Présentation par M.J. FOTRE MULLER et J.M. TROUP
Résultats des essais Grandes Cultures 1992
Rentabilité des traitements phytosanitaires dans le cadre de la réforme de la PAC.
Bilan de dix années d'expérimentation en céréales
Les nouveaux problèmes phytosanitaires

13 h - 14 h 30 : Repas pris à l'auberge de la Forêt de Haye

14 h 30 - 16 h 30 : Présentation par M. BARBEZANT, Directeur de l'ANDA
L'avenir de l'expérimentation et du développement agricole.

Nous comptons sur votre présence.

✂---

Nom : ______________________ Prénom : ______________________

Adresse : ____

Assistera à la réunion — oui ❑ — non ❑

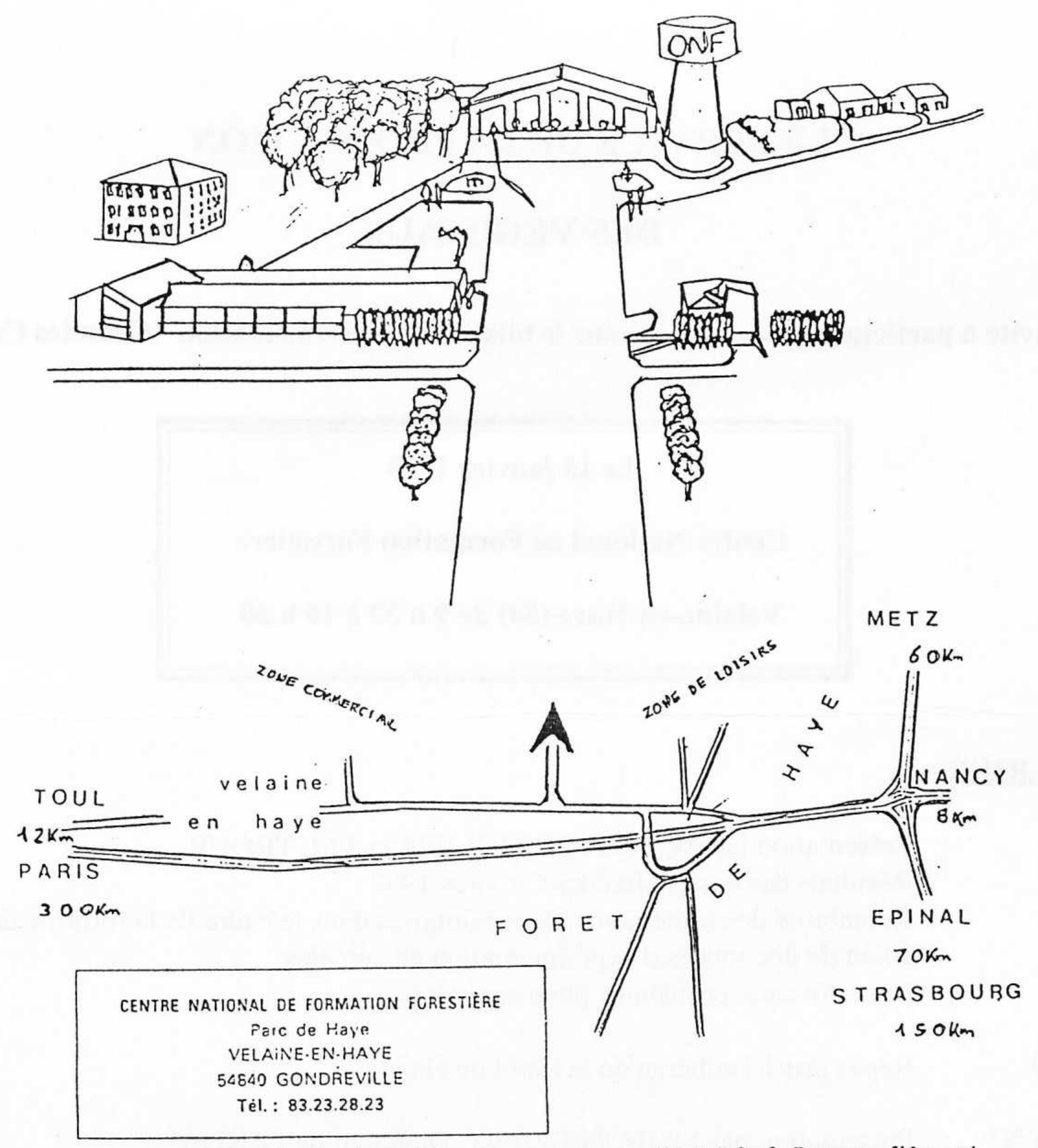
Réserve un repas au restaurant (100 F)
(chèque à joindre obligatoirement avec l'inscription) — oui ❑ — non ❑

Prendra son repas au self-service
(à régler sur place au moment du repas) — oui ❑ — non ❑

Réserve un document de synthèse des résultats des essais "Grandes Cultures" (100 F) — oui ❑ — non ❑

Ci-joint un chèque de ______________ F libellé à l'ordre du Service de la Protection des Végétaux

Talon à renvoyer au S.R.P.V. - 38 rue Sainte Catherine - 54043 NANCY CEDEX - avant le **4 janvier 1993**



En venant de Toul, quitter l'autoroute sortie Hôpital Jeanne d'Arc et prendre l'ancienne N4 direction Gondreville pendant environ 12 Kms.

En venant de Nancy, quitter l'autoroute du Parc de Haye, Zone de loisirs (sortie 16).

BULLETIN DE REABONNEMENT - ANNEE 1993

A retourner pour le 15 janvier 1993 au

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
38, RUE SAINTE CATHERINE
54043 NANCY CEDEX

NOM : .... PRENOM : ....

ADRESSE PRECISE : ....
....
....
TEL. : ....

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ANNUEL AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Reporter votre numéro d'abonné figurant sur l'étiquette adresse ☐☐☐☐☐☐☐

Si vous êtes abonné à différentes éditions, ne remplissez qu'un seul bulletin et un seul chèque pour la totalité des abonnements.

☐ Edition "Grandes Cultures" .... 300 F

☐ Edition "Arboriculture - Viticulture" .... 290 F

☐ Edition "Pépinières - Espaces Verts" .... 230 F

☐ Ci-joint un chèque de............... F, établi à l'ordre de M. le Régisseur de Recettes (à l'exclusion de toute autre mention).

☐ Je désire une facture. Date Signature

Attention : Certaines personnes sont abonnées par un Groupement (G.V.A.,...) ou une firme. Il leur est conseillé de nous adresser leur demande de réabonnement par l'intermédiaire de ce groupement ou de cette firme.

P 340